



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 04/2020

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 591'000.- DESTINE A FINANCER LA SECURISATION DU CARREFOUR RUE DU VILLAGE RC2-B-P / CHEMIN DES OUCHES / ROUTE DE VEYTAY AVEC REFECTION DU PARKING COMMUNAL ET REQUALIFICATION DE L'ESPACE

Municipal responsable : Claude Hilfiker

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. CONSTATS

Les constats suivants amènent la Municipalité à proposer des modifications importantes dans la zone de circulation des véhicules située entre les débouchés de la route de Veytay et du chemin des Ouches sur la rue du Village :

- A. La dangerosité de cette zone définie par le Canton comme point noir en matière de sécurité routière. Ce constat est corroboré par de nombreuses interpellations reçues par la Municipalité, en particulier concernant les passages piétons
- B. La surcharge de la route de Veytay en particulier aux horaires d'entrée et sortie des écoliers par les déposes privées et la difficulté des bus scolaires ayant leur arrêt devant le bâtiment communal à aller faire leur boucle au parking du centre sportif des Sorbiers entrant ainsi en conflit avec les autres utilisateurs de la route de Veytay
- C. Ces conflits sont en grande partie liés à l'impossibilité des bus de faire leur boucle dans le parking situé au bas de la route de Veytay
- D. Une certaine incohérence du trafic piétons empruntant ces carrefours et trottoirs
- E. La popularité des « food-trucks » grandit et l' placement qui leur est actuellement destiné sur le parking n'est pas idéal, car trop peu visible et empiétant sur deux places de stationnement

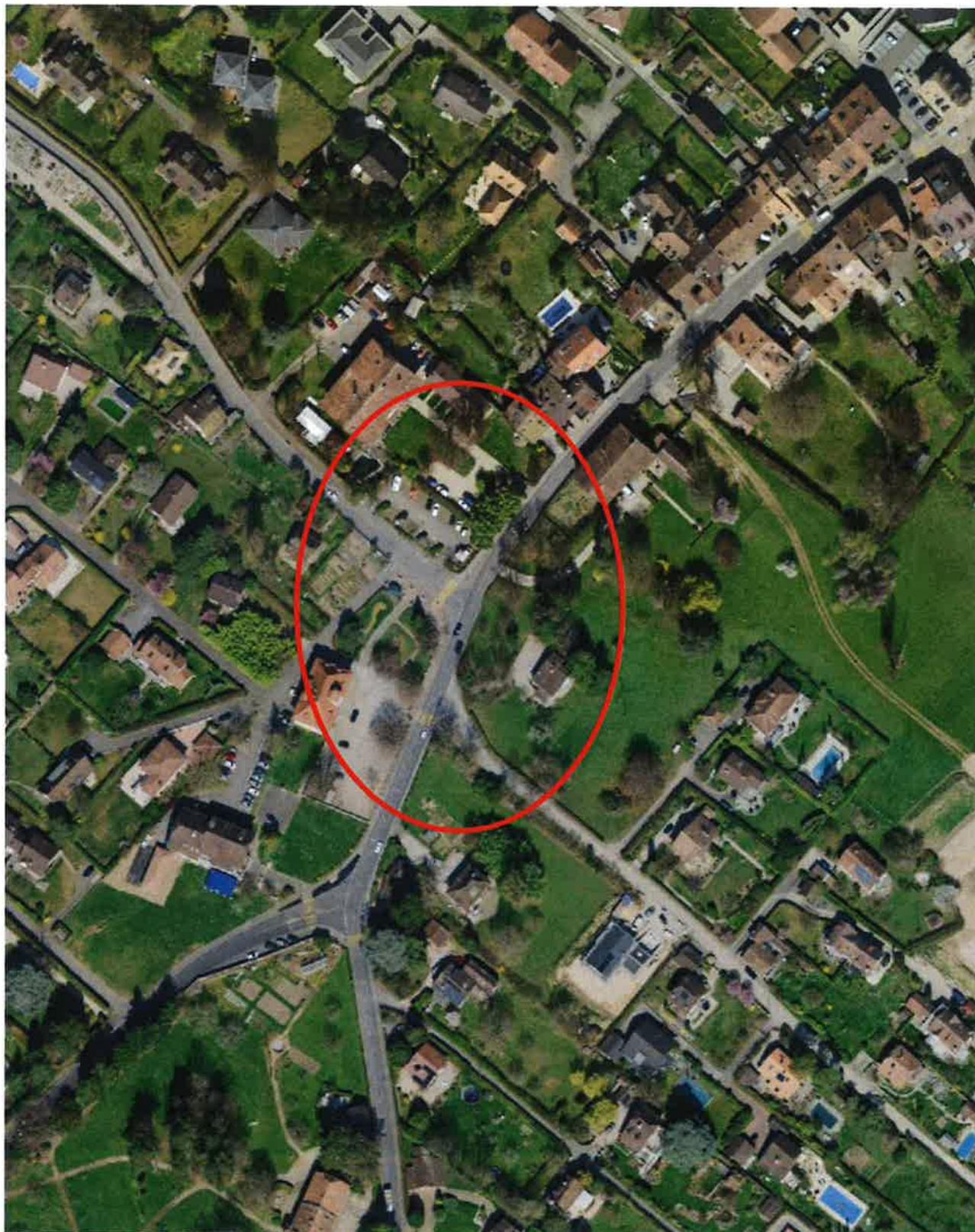
Le parking public situé au bas de la route de Veytay nécessite de toute façon un rafraîchissement au niveau de ses équipements, notamment des enrobés et des surfaces de stationnement. Sa configuration actuelle parfaitement adaptée au stationnement des véhicules ne permet par contre pas le passage de gros véhicules à l'intérieur.

Ce parking étant situé juste en face de la zone de dépose et de reprise des bus scolaires, la Municipalité souhaite donc le réaménager de manière à permettre aux bus scolaires de faire demi-tour au travers du parking, ceci afin d'éviter de nombreuses courses inutiles de véhicules de gros gabarit sur la route de Veytay créant des problèmes de croisement sur cet axe.

Des nouvelles constructions sont en cours de part et d'autre du chemin des Ouches, en bordure de la route cantonale. La Municipalité souhaite profiter des aménagements à venir pour réorganiser l'accessibilité à ces parcelles et traiter le débouché du chemin des Ouches ainsi que la sécurisation des piétons sur ce secteur.

Vu ces opportunités et besoins, ainsi que les nombreuses interpellations reçues lors de séances du Conseil communal et de pétitions et interpellations écrites de la part des utilisateurs et personnes habitant la Commune, la Municipalité a décidé d'étudier un projet de

réaménagement complet de cette zone permettant de mettre un lien et une cohérence entre ces différents aménagements, situés à proximité immédiate du cœur du village. C'est ce projet qui fait l'objet du présent préavis.



2. SITUATION ACTUELLE

a. Chemin des Ouches, rue du Village

Le débouché du chemin des Ouches sur la rue du Village est actuellement, dans sa composition, extrêmement minéral. La moitié Est réalisée en enrobés sert aux véhicules entrant et sortant du chemin des Ouches, qui est clairement un chemin secondaire servant à la desserte des quartiers d'habitations avec un trafic relativement faible. La partie Ouest est composée d'une place dont la matérialité se différencie par la mise en place de pavés béton de type baroco et la pose de bouteroues réservant cet espace aux piétons et permettant de sécuriser la traversée piétonne de la rue du Village.

Cet aménagement, réalisé il y a une dizaine d'années, répondait aux besoins jusqu'à présent. Cependant, les problèmes de sécurité qui nous ont été signalés par le Canton, ainsi que de visibilité et d'accessibilité (girations et angles nécessaires à l'accessibilité aux places visiteurs, aux accès pompiers et aux souterrains) liés aux constructions en cours de réalisation sur les deux parcelles à l'angle du carrefour avec la rue du village rendent une modification de ce carrefour nécessaire.

Le trottoir placette situé au Nord-Ouest du carrefour de la rue du Village, le long de la parcelle n°316 qui abrite l'administration communale, a été reprofilé dans sa géométrie il y a une dizaine d'années et ne pose pas de problème particulier dans son fonctionnement.

b. Parking

Le parking est somme toute un parking classique réalisé sous la forme d'une chaussée en sens unique, agrémentée de part et d'autre de places de parc en épi au nombre de 21. Les zones de stationnement sont réalisées en grilles gazon offrant l'avantage d'un revêtement perméable, lequel est toutefois difficile à maintenir vert ou à entretenir en raison de la présence des véhicules de manière relativement constante.

Ce parking est entouré de verdure qui le cache légèrement et le rend moins perceptible depuis la rue du Village. Signalons encore la présence de 3 places d'une dimension un peu plus longue que la normale permettant le stationnement de minibus jusqu'à une longueur de 6.50 m. Au niveau de la végétation, les arbres situés le long de la route de Veytay ont de la peine à s'épanouir en raison de fosses de plantation un peu petites.

Signalons encore à l'angle Nord-Est de la parcelle n° 37, la présence d'installations de télécommunications et d'armoires électriques importantes qui doivent être maintenues.



3. OBJECTIFS

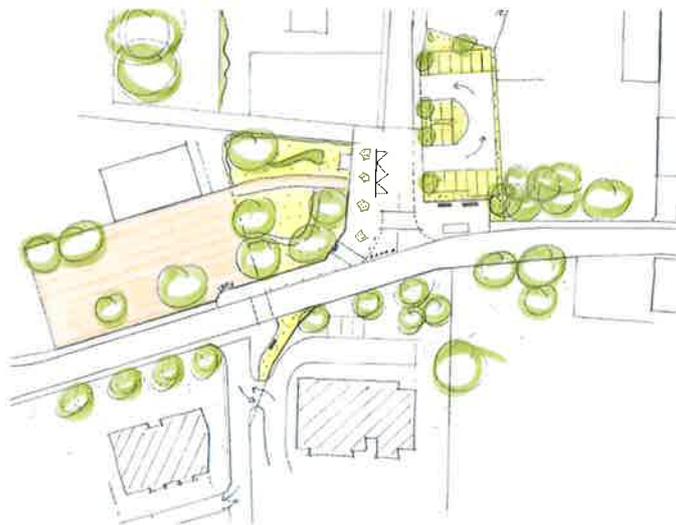
Le présent projet a été développé afin de répondre aux objectifs suivants fixés par la Municipalité :

- Dans le même esprit que la zone de la place du village, sécurisation par une harmonisation et identification visuelle des aménagements publics le long de la RC2 afin d'augmenter la perception de traversée du centre du village.
- Amélioration, pérennisation et sécurisation des cheminements et passages piétonniers dans le secteur, notamment sécurisation du débouché sur le chemin des Ouches et du passage piétons.
- Intégration et sécurisation des accès liés aux projets de construction sur les parcelles n°404 et 66.
- Mise en place des conditions permettant le rebroussement des bus scolaires au travers du parking, tout en assurant le maintien d'un espace de stationnement public sur la parcelle n° 37.

4. PROJET

a. **Concept général**

Ce projet s'intègre dans une réflexion plus large menée par la Municipalité, avec le concours du bureau Urbaplan, qui permet à terme de traiter l'entier de la zone du carrefour route de Veytay – rue du Village – chemin des Ouches dans un style et un langage similaires à ceux mis en place au centre du village, au droit de l'épicerie, ceci afin de renforcer la notion de traversée du village.



b. **Chemin des Ouches**

L'emprise relativement généreuse de l'ancienne patte d'oie, correspondant au domaine public, est réaménagée pour permettre un débouché perpendiculaire du chemin des Ouches sur la rue du Village. Ce dernier sera déclassé par rapport à la RC2 par la mise en place d'un trottoir traversant, délimité côté chemin des Ouches par un double rang de pavés, et côté route cantonale par une bordure granit semi franchissable chanfreinée à 6 cm.

Un accord a été trouvé avec les propriétaires de la parcelle n°66 afin d'empiéter de quelques m² sur leur parcelle pour améliorer l'angle de giration. De plus, la haie située à l'angle de la parcelle sera supprimée afin d'améliorer les conditions de visibilité.

A l'Est, l'importante zone dégagée entre le mur de la parcelle n°404 qui sera maintenu et la zone de trottoir sera aménagée sous forme d'un espace vert agrémenté de plantations. Cette placette accueillera le banc implanté actuellement de l'autre côté de la route et offrira également un îlot de protection suffisant pour les piétons, en attente de traverser la RC2.

Pour renforcer l'homogénéité avec les aménagements prévus devant le parking et ceux déjà réalisés au centre du village, les espaces piétonniers seront réalisés dans un enrobé coloré.

La desserte des nouvelles constructions des parcelles n°404 et 66 est prévue directement sur le chemin des Ouches, perpendiculairement à ce dernier, pour offrir des conditions de visibilité et d'accessibilité conformes aux normes VSS.

c. Réaménagement du parking

Le projet prévoit un réaménagement complet de l'espace public situé au nord du carrefour route de Veytay – rue du Village, sans modification de la géométrie du bord de route actuelle. Le projet prévoit les aménagements suivants (cf. plan annexé) :

- Aménagement d'une zone de parking dont les entrées et sorties sont quelque peu déplacées par rapport à leur emplacement actuel, offrant des surfaces de circulation en enrobé généreuses, d'une largeur minimum de 6 m et 6.50 m dans la zone de girations, permettant le passage des bus scolaires. La composition de la zone de roulement est renforcée et adaptée pour résister aux passages et aux girations des véhicules lourds, soit une couche d'enrobé ACT 22S de 10 cm d'épaisseur, surmontée d'un tapis de type AC 11S de 4 cm.
- L'îlot central permet d'accueillir 4 places de stationnement et des zones de végétations relativement importantes. Il est délimité par une bordure granit chanfreinée, comme une bordure type Etat, afin de résister au passage des gros véhicules.
- Une attente pour passage d'un câble électrique est prévue pour équiper à terme une ou plusieurs places de postes de recharge pour véhicules électriques.
- De part et d'autre de la zone de circulation est prévu l'aménagement de 16 places de parc (cinq de moins qu'actuellement), réalisées avec des pavés filtrants similaires à ceux déjà mis en place devant l'épicerie et sur le parking du chemin de la Faverge. La délimitation entre les différentes places est marquée par des pavés de couleurs différenciées. Les espaces verts ainsi dégagés permettent la plantation dans de bonnes conditions d'arbres plus importants, idéalement des arbres haute tige afin de ne pas entraver le passage des véhicules scolaires et de maintenir un espace d'ouverture. Le solde des espaces verts est agrémenté de plantations basses similaires à celles déjà mises à d'autres emplacements sur la Commune, les essences étant choisies tant pour leur qualité esthétique que pour leur facilité d'entretien.
- A l'angle Nord-Est, le mur qui sépare l'actuel parking du trottoir est supprimé, permettant l'ouverture d'une place réalisée selon le même langage et matériau que ceux utilisés dans le secteur du centre du village. Cette dernière est agrémentée de bancs et permet également d'accueillir un emplacement pour food-trucks dans une zone plus visible et sécurisée qu'à l'heure actuelle. Sur cette portion, la bordure de la place est exécutée avec des bordures granit, larges de 40 cm. Un enrobé coloré semblable à celui réalisé devant l'épicerie est prévu.
- Les bouteroues existantes en pierre naturelle seront remises en place et les chaînes supprimées afin de se conformer au même caractère que ce qui a été aménagé précédemment.
- Un espace supplémentaire est prévu dans les places de parc pour permettre l'aménagement d'un cheminement piétonnier entre la zone de stationnement et la nouvelle place, ce dernier facilitant l'accès au village et également l'accès au parking pour les clients des food-trucks. Comme déjà évoqué, l'aménagement de cette place s'intègre dans une réflexion plus générale d'aménagements.
- Le trottoir se poursuit depuis la place à l'amont en direction du centre scolaire situé plus haut, le long de la route de Veytay. Une portion du trottoir est actuellement très étroite au droit de la sortie du parking. Le projet prévoit un élargissement de ce dernier pour maintenir un gabarit minimum de 2 m sur tout le secteur situé le long de la route de Veytay. Ce gabarit est un minimum vu l'importance de ce trottoir et le nombre de piétons qui le fréquentent en direction de l'école ou des équipements publics situés à la route de Veytay.

- La traversée piétonne reste à son emplacement actuel, toutefois elle est mieux sécurisée côté Veytay. La zone d'attente étant localisée sur la place, les usagers sont plus visibles et voient mieux les véhicules. De plus, le déplacement en amont de l'entrée du parking permet de l'éloigner de la zone d'attente.
- La limite Nord-Est du parking avec la parcelle n° 36 est actuellement constituée d'une haie. Cette dernière, située sur la parcelle communale, est supprimée et remplacée par une clôture végétalisée permettant de gagner l'espace nécessaire au réaménagement du parking.

d. Autres travaux

Le trottoir existant côté Nord-Ouest est maintenu dans sa géométrie. Le revêtement pavés baroco est supprimé pour être remplacé par un enrobé coloré, similaire à celui réalisé sur les autres places, afin d'offrir l'élément de liaison et de cohérence entre les différents aménagements de ce secteur.

L'éclairage public existant est adapté pour tenir compte de la nouvelle géométrie et permettre l'éclairage de la place. Ce dernier est également complété pour mieux illuminer le parking.

La récolte des eaux claires est légèrement réfectionnée et adaptée aux nouveaux aménagements.

Des contacts avec les différents services (Swisscom, Romande Energie, téléseu et SITSE) sont prévus afin de coordonner la mise à jour de leurs équipements dans ce secteur et éviter toute intervention ultérieure.

e. Foncier

Ces différents aménagements sont réalisés en totalité sur des domaines publics ou parcelles propriété de la Commune de Mies, notamment la parcelle n°37 qui abrite le parking et la parcelle n°316. Seule exception, l'emprise sur la parcelle n°66 pour permettre le rayon de raccordement. Cette emprise, qui fait déjà l'objet d'un accord, sera réalisée sous forme de servitude de passage public et sera soumise à l'enquête publique, conjointement au présent projet.

5. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon, sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires. Ce projet fera l'objet d'un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

a) Aménagement du parking public

1. Travaux de génie civil	239'700.00	
2. Plantations, aménagements paysagers	12'000.00	
3. Adaptation de l'éclairage public	39'500.00	291'200.00

b) Chemin des Ouches

4. Travaux de génie civil	69'600.00	
5. Plantations, aménagements paysagers	5'000.00	
6. Adaptation de l'éclairage public	10'000.00	84'600.00

c) Trottoir devant l'administration communale

7. Travaux de génie civil	52'700.00	52'700.00
---------------------------	-----------	-----------

d) Divers

8. Marquage, signalisation		8'000.00
9. Travaux de serrurerie		9'500.00
10. Honoraires pour étude et direction des travaux		54'200.00
11. Travaux géométriques		4'800.00
12. Divers et imprévus (10% sur a-c)		43'000.00

Total des travaux HT		549'000.00
----------------------	--	------------

TVA 7.7 %		42'000.00
-----------	--	-----------

TOTAL DU BUDGET À PRÉVOIR TTC (arrondi)	CHF	591'000.00
--	------------	-------------------

6. CONCLUSIONS

Le projet de réaménagement du parking permet de répondre aux objectifs fixés, à savoir la sécurisation urgente de cette zone pour tous les usagers, le maintien d'une offre de stationnement dans ce secteur central du village, tout en permettant l'aménagement d'une zone nécessaire au rebroussement des bus scolaires qui desservent l'arrêt existant situé devant l'Administration communale.

La création de la place et l'élargissement du gabarit du trottoir le long de la route de Veytay permettent d'offrir plus d'espace piétonnier dans ce secteur central tout en amenant un nouvel espace de vie pouvant accueillir et pérenniser l'implantation des food-trucks déjà présents régulièrement depuis quelques années dans ce secteur de la Commune de Mies.

Le réaménagement du débouché du chemin des Ouches permet d'améliorer les conditions d'insertion de ce chemin grâce à l'emprise réalisée sur la parcelle n°66 tout en améliorant la sécurité des piétons par la mise en place d'un trottoir traversant et d'un passage piéton avec une sécurité améliorée. L'aménagement de la placette et de l'espace de verdure le long du mur de la parcelle n°404 permet de compléter et d'intégrer les aménagements à ceux prévus du côté du parking.

La mise en place d'un revêtement similaire sur le trottoir situé côté Jura, le long de la parcelle de l'Administration communale permet de créer le lien entre ces différents aménagements.

La mise en place de matériaux et d'aménagements similaires à ceux déjà mis en place dans le centre du village apporte un langage cohérent et une unité permettant aux usagers de la route cantonale d'identifier la traversée du village de Mies.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

vu le préavis N° 04/2020 de la Municipalité concernant une demande de crédit de CHF 591'000.- destiné à financer la sécurisation du carrefour Rue du village RC2-B-P / Chemin des Ouches / Route de Veytay, avec réfection du parking communal et requalification de l'espace

vu les rapports des Commissions des travaux et des finances

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation du carrefour Rue du Village RC2-B-P / Chemin des Ouches / Route de Veytay avec réfection du parking communal et requalification de l'espace
- 2/ d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 591'000.- TTC
- 3/ de prélever ce montant sur la trésorerie courante
- 4/ de comptabiliser ce montant à l'actif du Bilan dans le patrimoine administratif
- 5/ d'amortir la dépense nette sur une durée de 30 ans, de 2021 à 2050.

Le Syndic  P-A. SCHMIDT

La Municipalité  La Secrétaire  Y. HERNACH

Le Municipal responsable

C. HILFIKER

Approuvé par la Municipalité le 5 octobre 2020

Annexe : plan requalification espace public